



Bulletin Municipal du 22 juillet au 4 août 2016

Mairie

☎ 02.96.25.40.03

Fax. 02.96.25.48.02

Courriel : mairielamotte22@orange.fr

Site : www.lamotte22.com

Ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

Contacts Maire et Adjoints :

Malestroit Sylvie ☎02.96.25.46.99

Gicquel Paulette ☎02.96.25.49.97

Bidan Philippe : ☎ 02.96.25.43.86

Vallée Martine ☎02.96.25.47.85

Foucault Stéphane ☎02.96.25.87.24

Pestel Gwenaëlle ☎02.96.26.72.78

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16

ALSH ☎ 02.96.25.43.16

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74

Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25

<http://www.nddlamotte.fr>

☎ 02.96.25.89.68	Bibliothèque	Cybercommune
Mardi	16h45/17h45	
Mercredi		14h/18h30
Vendredi	16h45/17h45	14 h/16 h
Samedi		10h/12h

Médecin : Dr POGANI ☎ 02.96.26.59.51
« 1 rue des Bruyères »

Consultations : lundi - samedi : 9h/12h30 ;
Rendez-vous à partir de 17h ; (Sauf samedi)
Visites de 15h à 17h du lundi au vendredi.

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07

Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »

Lundi - vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.
Samedi : 9h/12h30.

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81

Taxi/ambulances HEMONIC ☎ 02.96.25.47.54

Pompiers ☎ 18

Aide à domicile ☎ 02.56.41.35.00

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00

La poste : ☎ 02.96.25.47.25

Du lundi au vendredi : 13h45/15h45

Le samedi : 9h/11h

Trans'Cidéral : Fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Cidéral : www.cidéral.com

☎ 02.96.66.09.09

DATES À RETENIR

19/08 : Loto – Société de chasse

02/09 : Forum des Associations

10/09 : Comice Agricole

INFORMATIONS MUNICIPALES

CABINET MÉDICAL : Il est fermé jusqu'au samedi 30 juillet inclus. Médecin remplaçant à Plouguenast, Dr BEGUE. ☎ 02.96.26.82.77.

FORUM DES ASSOCIATIONS : **Vendredi 02 septembre** à partir de 18 h à la salle Athéna. Toutes les associations intéressées doivent s'inscrire en Mairie.

CYBERCOMMUNE : Les cours sont assurés le vendredi de 14 h à 16 h en juillet mais pas en août.

BIBLIOTHÈQUE : En août, elle sera ouverte les mardis et vendredis de 16 h 45 à 17 h 45. Réouverture le mardi 30/08.

PHARMACIE : Elle est fermée le samedi après-midi jusqu'au 4 septembre.

COLLECTE DES DÉCHETS : La collecte des ordures ménagères est prévue les **2 et 17 août** et celle des sacs jaunes les **26 juillet et 9 août**.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - ALSH - TAP et RESTAURANT SCOLAIRE : Les dossiers d'inscription pour l'année scolaire 2016/2017 sont à ramener au plus vite en mairie. **Faute de dossier, les enfants ne seront pas admis dans les différentes structures.**

COLLECTE DE SANG : **Vendredi 12 et mardi 16 août**, au foyer municipal de Loudéac – 36 Rue de Moncontour de 10 h 30 à 13 h et de 15 h à 19 h.

MAISONS FLEURIES 2016

Maisons avec parcs de moins de 1 000 m²

1 - M. et Mme FOUCAULT Claude - 5 La Pie
2 - Mme BIDAN Bernadette - 44 Quiballion
3 - M. MOUNIER Jean - 37 Rue des Bruyères
4 - M. et Mme GALERNE Michel - 50 Les Broussettes
5 - Mme LANGLAIS Marie Madeleine - 4 rue Beauséjour
6 - Mme FLAGEUL Christelle - 8 Rue Joseph Dupré
7 - Mme JAFFRE Patricia - 39 rue des Bruyères
8 - Mme DUBOIS Francine - 90 La Brousse

Façades

1 - Mme LIMON Eliane - 17, cité Paul Lemaître
2 - Mme CHRETIEN Denise - Foyer Roger Jouan
3 - Mme LATIMIER Jeannine - Foyer Roger Jouan
4 - Mme HERVE Céline - Foyer Roger Jouan
5 - Mme MESTREJAN Jacqueline - Foyer Roger Jouan

Etablissements recevant du public

1 - Foyer Roger Jouan - 18 Rue de la Poste
--

La remise des prix aura lieu en octobre

PUBLICATION DE MARIAGE : ☞ Mathieu JEGARD et Julie ALLENO, 2 Le Chauchix. Mariage prévu à LA MOTTE le 10 septembre.

PETITES ANNONCES

AUX COPAINS D'ABORD : L'été est arrivé et nos **glaces** aussi ; vente de glace à l'unité.

Et toujours **pizzas** les vendredis, samedis et dimanches soirs, menus ouvriers le midi en semaine (plats élaborés avec produits frais). N'hésitez pas à vous renseigner ou à commander : ☎ 02.96.56.54.36.

CAROLE COIFFURE : Le salon sera fermé du 25 juillet au 13 août inclus. Réouverture le mardi 16 août.

FAMILY COIFFURE : Le salon sera fermé pour congés du lundi 1^{er} au lundi 15 août inclus.

PONEY-CLUB DES 1000 PATTES : Jusqu'au 28 août le Poney-Club des 1000 pattes à LA MOTTE propose tous les samedis et dimanches, mini-activités (parcours jeux le samedi et balades le dimanche), pour les enfants de 3 à 10 ans. Tarifs : 5 € l'unité, 20 € la carte de 5 séances sur réservation, dans la limite des places disponibles au 06.68.91.01.04.

À LOUER : ⇒ **2 appartements T 2**, équipés plaques cuisson, four, lave-vaisselle ; local cave ; espace vert. Loyer : 316 € et 350 € ☎ 02.96.25.40.03. ⇒ **Maison de campagne**, 2 pièces. ☎ 06.75.00.65.80 après 20 h. ⇒ **Maison** dans le bourg de LA MOTTE, cuisine aménagée, salon, 4 chambres, lingerie, 2 salles de bain, chauffage fioul. Disponible au 1^{er} septembre. ☎ 02.96.25.41.23/06.71.60.16.42. ⇒ **Appartement T3** en campagne, avec cuisine, salon, 2 chambres, salle d'eau WC, cheminée avec insert, possibilité espace vert, abri pour voiture. Libre au 1^{er} août. Classe énergétique (E) ☎ 02.96.25.41.76/06.70.47.14.81. ⇒ **Appartement T2** adapté pour personnes handicapées au bourg de LA MOTTE, salle à manger, cuisine, chambre, salle d'eau + WC, entrée. 330 €. Libre de suite. ☎ 02.96.42.11.23/06.82.36.51.48.

À VENDRE : Grand buffet de salle à manger (200 €), 1 salon canapé + 2 fauteuils (300 €), 1 gazinière BOCUS, 2 fours très peu servis - à négocier. ☎ 02.96.25.46.76.

DIVERS : Jeune fille de 18 ans cherche des enfants à garder sur LA MOTTE et ses alentours pour la soirée, mariages, anniversaires, journées... Possède de l'expérience et le permis B. Possibilité d'accompagnement à des activités... Tarif à convenir ensemble en fonction du service. ☎ 06.32.70.06.43.

COLLECTE DE « JOURNAUX ET PUBLICITÉS » : Samedi 6 août de 10 h à 12 h, parking de l'ancienne salle des fêtes.

ADECCO recherche : Agents de production H/F en agroalimentaire sur le secteur de Collinée (22).

Divers postes vous sont proposés tels que des tâches de conditionnement et d'emballage, fabrication de charcuteries, expédition, nettoyage, découpe, parage et désossage de porc et de bœuf.

Vous avez le choix de vos horaires (4 h – 10 h 30 ; 10 h 30 – 17 h 30 ; 17 h 10 – 23 h 30 ; 6 h – 15 h ; 5 h – 12 h ; 12 h – 20 h ; 22 h – 4 h) et vous n'en changez pas. Les contrats sont de longue durée. Le salaire est de 10 € 91 par heure minimum. Les postes sont accessibles sans qualification ni expérience.

Recherche d'un travail ? Envie de changer ? Envie d'évoluer ? Contactez-nous au plus vite. ☎ 02 99 09 32 42.

DÉCLAREZ VOS RUCHES : Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016.

⇒ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

⇒ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

Quels avantages pour les apiculteurs ?

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes pour la filière apicole

NOUVEAU : Une procédure simplifiée de déclaration en ligne : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

LIGNE GRANDE VITESSE LE MANS – RENNES : En 2017, la mise en service de la nouvelle ligne à grande vitesse (LGV) entre LE MANS et RENNES devrait être effective. Vous pouvez vous informer au travers d'une newsletter mensuelle présentant les actualités du projet Bretagne à Grande Vitesse : avancée des travaux partout en Bretagne, temps forts, actions de communication, information sur les nouveaux horaires, avantages concrets pour les voyageurs... Pour vous abonner, rendez-vous sur <http://transports.bretagne.bzh> et communiquez-nous votre courriel.

AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT : Dans le cadre de sa politique volontariste en matière d'habitat, la CIDERAL souhaite vivement accompagner les propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs, dans leurs projets de rénovation immobilière. Le dispositif ANAH en vigueur en 2016 est un Programme d'Intérêt Général (PIG). Il s'adresse aux propriétaires occupants qui résident sur la CIDERAL, et dont le logement a plus de 15 ans. Les travaux de rénovation thermique et/ou d'adaptation pour se maintenir au domicile sont éligibles et doivent être réalisés par des artisans. Le programme s'adresse également aux propriétaires bailleurs qui souhaitent rénover un logement pour le louer. Le bien doit être situé dans les centres bourgs ou en centre-ville.

Le dispositif « Primo Travo », quant à lui, s'adresse aux primo-accédants (propriétaires depuis le 01/01/2012) dont la résidence principale est située sur le territoire de LA CIDERAL et qui envisagent des travaux de rénovation thermique réalisés par des artisans. Soumis à conditions de ressources, ces deux dispositifs peuvent vous intéresser. Vous trouverez les nouvelles plaquettes de communication à votre disposition en mairie. Plus d'info sur <http://www.cideral.com> ☎ 02 96 66 09 09.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2016

(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : Sylvie MALESTROIT - Paulette GICQUEL - Philippe BIDAN - Martine VALLEE - Gwénaëlle PESTEL - Hervé LE DOUCEN - Lynda LE PORS - Armand BIDAN - André LE TINNIER - Stéphanie LE BARS.

Absents excusés : Stéphane FOUCAULT – pouvoir à Martine VALLEE ; Michel HAMON - pouvoir à Philippe BIDAN ; Benoît JAN - pouvoir à Paulette GICQUEL ; Réjane COEURET - pouvoir à Gwénaëlle PESTEL - Angélique ROUTIER - pouvoir à Gilbert TACHON ; Patricia CHOUPEAUX - pouvoir à Stéphanie LE BARS.

Absents : Robert JAMBIN - Gilbert TACHON - Guy ETIENNE.

Secrétaire de séance : André LE TINNIER.

Les comptes rendus des réunions du 11 mai et du 29 juin 2016 sont approuvés à l'unanimité.

ELECTION DES DELEGUES : Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, des délégués suivants :

SYNDICAT D'AEP de LA MOTTE – TREVE : Sylvie MALESTROIT ; Paulette GICQUEL ; Benoît JAN ; André LE TINNIER.

CCAS : Sylvie MALESTROIT ; Paulette GICQUEL ; Martine VALLEE ; Réjane COEURET ; Lynda LE PORS ; Patricia CHOUPEAUX ; Stéphanie LE BARS ; Philippe BIDAN (*) ; Gwénaëlle PESTEL (*). (*) – ne siègeront qu'en cas de démission d'un des 7 autres membres.

CAISSE DES ECOLES : Sylvie MALESTROIT ; Gwénaëlle PESTEL ; Benoît JAN ; Patricia CHOUPEAUX ; Stéphanie LE BARS.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE : Titulaire : Sylvie MALESTROIT Suppléant : Philippe BIDAN

COMICE AGRICOLE : Philippe BIDAN ; Gwénaëlle PESTEL ; Patricia CHOUPEAUX.

REVISION LISTES ELECTORALES : Sylvie MALESTROIT ; Martine VALLEE ; Benoît JAN ; Armand BIDAN ; Patricia CHOUPEAUX.

PAYS CENTRE BRETAGNE : Paulette GICQUEL.

CNAS : Lynda LE PORS.

CORRESPONDANT SECURITE : André LE TINNIER.

CORRESPONDANT DEFENSE : André LE TINNIER.

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS : Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, les membres des commissions suivantes :

FINANCES – PERSONNEL : Sylvie MALESTROIT ; Philippe BIDAN ; Paulette GICQUEL ; Martine VALLEE ; Gwénaëlle PESTEL ; Gilbert TACHON ; Benoît JAN ; Stéphane FOUCAULT ; Armand BIDAN ; Patricia CHOUPEAUX ; Stéphanie LE BARS

ENFANCE – JEUNESSE : Sylvie MALESTROIT ; Paulette GICQUEL ; Gwénaëlle PESTEL ; Hervé LE DOUCEN ; Lynda LE PORS ; Patricia CHOUPEAUX ; Stéphanie LE BARS.

BATIMENTS – TRAVAUX COMMUNAUX : Sylvie MALESTROIT ; Philippe BIDAN ; Stéphane FOUCAULT ; Gwénaëlle PESTEL ; Gilbert TACHON ; Michel HAMON ; Lynda LE PORS ; Armand BIDAN ; André LE TINNIER.

VOIRIE – RESEAUX – AFFAIRES AGRICOLES – MATERIEL – URBANISME – ENVIRONNEMENT : Sylvie MALESTROIT ; Paulette GICQUEL ; Philippe BIDAN ; Stéphane FOUCAULT ; Gilbert TACHON ; Michel HAMON ; Lynda LE PORS ; Armand BIDAN ; André LE TINNIER ; Patricia CHOUPEAUX.

SPORTS – COMMUNICATION : Sylvie MALESTROIT ; Martine VALLEE ; Hervé LE DOUCEN ; Michel HAMON ; Benoît JAN ; Armand BIDAN ; André LE TINNIER.

CULTURE : Sylvie MALESTROIT ; Paulette GICQUEL ; Gwénaëlle PESTEL ; Michel HAMON ; Benoît JAN ; Hervé LE DOUCEN ; Réjane COEURET ; André LE TINNIER.

APPEL D'OFFRES :

Voirie – réseaux : Présidente : Sylvie MALESTROIT

Titulaires :

Philippe BIDAN

Benoît JAN

Armand BIDAN

Suppléants :

Stéphane FOUCAULT

Hervé LE DOUCEN

André LE TINNIER

Bâtiments : Présidente : Sylvie MALESTROIT

Titulaires :

Philippe BIDAN

Stéphane FOUCAULT

Armand BIDAN

Suppléants :

Gwénaëlle PESTEL

Hervé LE DOUCEN

André LE TINNIER

COMMISSIONS CIDERAL :

Commissions	Titulaires	Suppléants
Finances	Benoît JAN	Stéphane FOUCAULT
Economique	Lynda LE PORS	Hervé LE DOUCEN
Assainissement	Philippe BIDAN	Armand BIDAN
Agriculture / environnement	Paulette GICQUEL	Philippe BIDAN
Ordures ménagères	Paulette GICQUEL	Gwénaëlle PESTEL
Habitat / Urbanisme	Lynda LE PORS	Stéphane FOUCAULT
Communication	Hervé LE DOUCEN	Michel HAMON
Sports	Hervé LE DOUCEN	Benoît JAN
Culture	Paulette GICQUEL	André LE TINNIER
Tourisme	André LE TINNIER	Michel HAMON
Vie sociale	Martine VALLEE	Patricia CHOUPEAUX

LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS est inchangée

LOTISSEMENT LE CLOS DU BOIS

Résultat de la consultation pour les travaux de viabilisation : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'attribution des travaux de viabilisation à :

- lot 1 : SPTP pour un montant HT de 38 047.50 € (45 657.00 € TTC)
- lot 2 – SEEG pour un montant HT de 48 058.00 € (57 669.60 € TTC)

Travaux de basse tension et d'éclairage public : Le Conseil Municipal valide les travaux de basse tension et d'éclairage public suivants :

Prestations	Montant des travaux HT	Financement par la commune	
Réseau électrique	24 100 €	50 %	12 050 €
Eclairage public			
1 ^{ère} phase	2 900 €	60 %	1 740 €
2 ^{ème} phase	16 300 €		9 780 €

TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX A BEAULIEU

Réseau éclairage public : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'éclairage public au lieu-dit « Beaulieu » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de 1 200 €. La participation de la commune est de 60 % du cout HT de l'opération, soit 720 €.

Réseau téléphonique : Le Conseil Municipal à l'unanimité, confie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique au lieu-dit « Beaulieu » pour un montant estimatif de 5 100 € TTC.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'arrêté de Monsieur LE PREFET des COTES D'ARMOR le 26 avril 2016 portant le périmètre de la communauté de communes issues de la fusion de la Cidéral, de la Communauté de Communes Hardouiniais-Mené avec extension aux communes de Le Mené et Mûr-de-Bretagne.

Les communes concernées sont : Allineuc ; Caurel ; Coëtlogon ; Corlay ; Gausson ; Gomené ; Grace-Uzel ; Hémonstoir ; Illifaut ; La Chèze ; La Motte ; Langast, La Prénessaye ; Laurenan ; Le Cambout ; Le Haut-Corlay ; Le Méné ; Le Quillio ; Les Moulins ; Loscouët-sur-Meu ; Loudéac ; Merdrignac, Merléac ; Mérillac ; Mûr-de-Bretagne ; Plouguenast ; Plumieux ; Plussulien ; Saint-Barnabé ; Saint-Caradec ; Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle ; Saint-Gilles-Vieux-Marché ; Saint-Guen ; Saint-Hervé ; Saint-Launeuc ; Saint-Martin-des-Prés ; Saint-Maudan ; Saint-Mayeux ; Saint-Thélo ; Saint-Vran ; Trémoré ; Trévé et Uzel.

BILAN FINANCIER CAP SPORTS : Le Conseil Municipal prend connaissance des dépenses et des recettes liées aux activités organisées dans le cadre de CAP SPORTS VACANCES entre les communes de LA MOTTE et PLOUGUENAST au cours de l'année 2015, arrêtées à 9 850.10 €.

Le financement de ces activités est assuré par :

▪ Participants La Motte	1 362.50 €
▪ Participants Plouguenast	1 045.00 €
▪ Conseil Départemental	2 476.00 €
▪ Mairie de Plouguenast	2 439.70 €
▪ Mairie de La Motte	2 526.90 €

ACQUISITION DE MATERIEL : Le Conseil Municipal valide l'acquisition d'une armoire métallique à rideaux pour l'école publique chez Loudéac Bureautique au prix TTC de 404.40 € TTC.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES : Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de tarification de la redevance des ordures ménagères en 2017 en fonction du mode de collecte retenu par les communes (collecte individuelle ou collective).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant la forte évolution de la redevance en cas de maintien de la collecte individuelle en agglomération, décide d'opter pour la mise en place de conteneurs collectifs tant pour les ordures ménagères que pour le tri sélectif.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de financement d'infrastructure auprès de la Fédération Française de Football

Par courrier du 21 juin, le district nous informe que les dossiers de demande de financement (espace de convivialité et bancs de touche) ont été ajournés par manque de crédits disponibles.

La commune pourra représenter le dossier de son choix lors de la commission fédérale d'octobre prochain.

Le Conseil Municipal décide de représenter la demande de financement d'un espace de convivialité.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mercredi 14 septembre 2016 à 20 h 30.